

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2022

OBJET : SOLICITATION DE L'EPFL PAYS BASQUE

L'an deux mille vingt-deux, et le six décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de cinéma, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON — CELHAY Martine — LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - BIDART Thibault.

EXCUSES : DELAGE Véronique - OYHENART Joël - EYHERABURU Mélanie.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

La Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la réflexion menée sur l'aménagement et le développement du centre-bourg à 10-15 ans (réécriture d'un plan de référence en cours), plusieurs enjeux thématiques ont été identifiés par le Conseil Municipal dans l'objectif d'orienter la commune vers la voie d'un développement durable et maîtrisé : requalification des espaces publics, renforcement de la centralité et des équipements publics, développement des mobilités douces, production de logements accessibles, constitution de réserves foncières...

Dans un contexte de pression foncière et immobilière accru et face au manque de fonciers maîtrisés par la collectivité, la déclinaison des objectifs d'aménagement du territoire induit nécessairement la mise en œuvre d'une politique foncière et l'engagement d'actions destinées à constituer des réserves foncières publiques.

Dans le but d'anticiper et de préparer des interventions foncières, la commune a ciblé plusieurs fonciers qui présentent des enjeux de maîtrise publique. Ainsi, le secteur d'EIHARTZEA (parcelles cadastrées section AB n°31, 33, 473, 499, 501) se dégage d'ores et déjà comme une priorité d'intervention validée par la commune après consultation de son propriétaire. Compte tenu de sa localisation et de sa configuration, ce bien, principalement fléché en zone UE et A dans le Plan Local d'Urbanisme, revêt une importance stratégique puisque :

- présentant la possibilité de réaliser, à terme, et du logement et de l'équipement public ou de service voué à répondre aux besoins des habitants de la commune,
- ayant des impacts en matière de mobilité (connexions viaires, piétons et cyclables),
- optimisant les disponibilités foncières vouées à l'urbanisation.

Pour ces motifs, et face à l'opportunité qui se présente, la commune sollicite l'EPFL Pays Basque pour engager les négociations avec le propriétaire concerné en vue de procéder à l'acquisition et au portage foncier du bien ciblé, dans le but de constituer une réserve foncière publique ayant à terme pour objet la réalisation d'une opération d'aménagement et notamment la production d'une offre mixte (logement, commerces).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque



La Maire,
Maïder BEHOTEGUY